

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce: 7421565201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

## Cliquez ici :

https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7421565201

Cette annonce a été mise en ligne le 10 septembre 2025 sur Agriculteur Normand-web Pour le département : 50 - MANCHE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Thierry ROSETTE, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « ETUDE CHANTEREYNE, NOTAIRES ASSOCIES » titulaire d'Offices Notariaux aux résidences de CHERBOURG-EN-COTENTIN et SAINT-VAAST-LA-HOUGUE, dont le siège est à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50100), 30 rue François La Vieille, le 5 septembre 2025, a été cédé un fonds de commerce : Par :

La Société dénommée L'INSTANT A PART, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00€, dont le siège est à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50120), 120 rue de la Paix, Equeurdreville-Hainneville, identifiée au SIREN sous le numéro 978356491 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHERBOURG. A :

La Société dénommée LES DELICES DE KEVIN, Société à responsabilité limitée au

capital de 1.000,00€, dont le siège est à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50120), 120 rue de la Paix, identifiée au SIREN sous le numéro 988960027 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHERBOURG. Désignation du fonds : fonds de commerce de conserverie en relation avec les produits de la mer, cuisson, vente sis à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50120), 118-120 rue de la Paix, Equeurdreville-Hainneville, connu sous le nom commercial L'INSTANT A PART, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Cherbourg, sous le numéro 978356491.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (81 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (1850,00 EUR),
- au matériel pour SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT CINQUANTE EUROS (79150,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme





légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif. Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

> David CANTARERO Directeur de Médialex

